

PROCES VERBAL

du Conseil municipal du 05/02/2025

Présents :

BELHOMME Jean-Michel, BERTRAND Michel, BOSQUILLON Christophe, BOSSAERT Alexina (arrivée à 20h05), CHAPLET Olivier, CHEVALLIER Jean-Marie, GOGET Charline, COTTALORDA Bruno, DEVAUX Etienne, DUVAL Jean-Louis, FARCY Jean-Luc, FAVRE Julien, FAYAT Marie-Annick, GATUINGT Jean-Christophe, GOUBERT Fanny, LABERTRANDIE Lydia, LAFUMA Sophie, LE GALLOUDEC Patricia, LE MENTEC Yannick, MARCHETTI Xaviera, NALINE Stefanie, PAGES Caroline, PECULIER Charlyne, PIOLLET François, POIRIER Vijay, PREVOT Isabelle, REALINI François, ZAURIN Rose-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme DUCRET à Mme PREVOT
Mme GRYMONTPREZ à Mme PECULIER
M. HEESTERMANS à M. DUVAL
M. ORLANDO à M. FARCY
M. SABAS à M. POIRIER

M. POIRIER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Je vous propose d'ouvrir cette séance d'un Conseil municipal avec, comme d'habitude, l'appel nominal des conseillers municipaux.

Merci. Il nous nommer un secrétaire de séance c'est parfait. M. POIRIER, éternel volontaire merci à lui. Mme COGET arrive, parfait, merci à elle.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour

M. LE MAIRE : Avant d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre, vous avez eu sur table d'une délibération que je propose d'ajouter à l'ordre du jour. Par rapport à une précédente délibération que nous avons votée au précédent Conseil municipal et pour la modique somme de 21 centimes, la préfecture nous demande de revoter cette délibération. Donc si vous en êtes d'accord, je vous propose de l'inscrire à l'ordre du jour après nos délibérations finances.

Sur cet ajout, y a-t-il des votes contre ? Il n'y a pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie. Cette délibération est ajoutée à l'ordre du jour.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2024

M. LE MAIRE : J'en parlais, l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18 décembre 2024 avec – et je m'en excuse, encore une fois – des petites coupures qui ont eu lieu dans l'enregistrement, ce qui donne des coupes dans le procès-verbal, et j'en suis encore une fois désolé. C'est pour ça que je demande à chaque intervenant

de parler bien fort et bien dans le micro. Déjà, je pense que pour la retransmission pour les gens qui nous suivent sur Facebook, ce ne sera que mieux et dans l'enregistrement des propos, c'est encore meilleur.

Est-ce que vous avez des questions, des interrogations, des remarques sur ce procès-verbal ? Je ne vois pas de mains se lever. Je vous propose de le mettre au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Il est adopté. Je vous en remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, est-ce que vous avez des demandes d'éclaircissements ? Il n'y en a pas. C'est parfait.

FINANCES

Vote du débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire

M. LE MAIRE : Nous allons entrer dans le point important de notre Conseil municipal de ce soir, le débat d'orientation budgétaire avec la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Et je dois avouer que cette année, l'exercice budgétaire est un peu compliqué. Je pense que toutes et tous, vous suivez l'actualité. La France a un budget – ce soir, oui – donc vous comprendrez aisément qu'il n'est pas facile de prévoir les recettes et les dépenses de notre collectivité, parce que les collectivités territoriales ont particulièrement été maltraitées dans ce budget. Et je n'hésite pas à le dire. Parce qu'on nous annonçait, il y a quelques mois, 5 milliards d'économies, en fait, c'était 10 milliards d'économies pour les collectivités territoriales. Le discours était un peu tronqué. On a voulu nous faire croire il y a peu que les 5 s'étaient transformés en 3,5. Il n'en est rien. Ce sont 7 milliards d'économies que l'on demande aux collectivités territoriales. C'est un effort conséquent et parfois sans consultation, sans débat, de façon assez brutale. Même la commission mixte paritaire – qui, je dirais, a accouché de ce budget, si on peut dire comme ça – n'a pas fait beaucoup de cas justement du cas des collectivités territoriales. Vous comprendrez aisément que grande majorité des maires, mais également des présidents et de tous les exécutifs qui vont avec, des conseils départementaux et régionaux, sont plutôt en colère face à ce qui s'est passé, et on aura aussi l'occasion d'y revenir dans notre débat, notamment par rapport aux 3 points principaux de l'effort qu'on demande aux collectivités territoriales.

Je ne serai pas plus long et je vais donner la parole à M. DUVAL pour cette présentation.

Jean-Louis DUVAL : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mesdames, bonsoir messieurs, chers collègues. Après ces mots d'introduction de Monsieur le Maire, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet et je vais essayer d'être synthétique, puisqu'on a à la fois cette vision sur les orientations et on aura plus tard, dans d'autres Conseils municipaux, l'arrêté des comptes et bien sûr, la pièce maîtresse que constituera le budget primitif.

PRÉAMBULE

- ❖ « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »
- ❖ I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- ❖ II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - ❖ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - ❖ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Sur ces préambules, c'est ce qu'on reprend chaque année, donc vous me permettez de ne pas lire ces préambules que vous connaissez par cœur.

(Propos hors micro)

Jean-Louis DUVAL : Merci, Alexina. Il faut que je reste bien dans l'axe, vous avez raison.

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

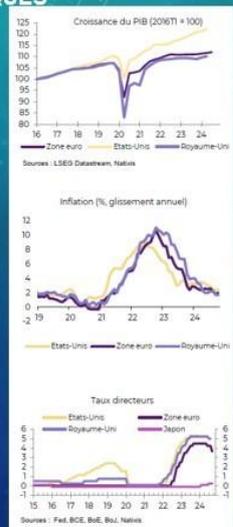
- ❖ **A. La Loi de Finances 2025**
 - A l'écriture de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, aucune loi de finances n'est votée par le gouvernement.
 - Le 30/12/2024 un décret à été adopté d'après l'article 47 de la constitution pour assurer la continuité des services publics afin de valider les douzièmes comme le précédent budget,
 - La reprise de l'examen du PLF est prévu à partir du 15/01 avec un vote prévu le 23/01 prochain,
 - La proposition de budget évoqué lors de ce débat prend en compte les propositions du dernier projet de loi de finances du gouvernement Barnier
 - Les grandes lignes pour les collectivités étaient les suivantes :
 - Arrêt du FCTVA de Fonctionnement
 - Baisse de la valeur de remboursement du FCTVA d'Investissement (de 16,404% à 14,85%)
 - Augmentation des taux de cotisations de la CNRACL

Donc après ce préambule, on a cette loi de Finances qui a été votée ce soir . On a cette FCTVA qui a un impact direct et on vous a mis sur les tables une feuille où on dit au niveau de l'investissement, c'est 30 000 € qui vont disparaître avec non pas la baisse de la TVA, mais la baisse du remboursement, de 16,4 à 14,8. Et aussi sur le fonctionnement, on avait eu depuis quelques années le remboursement sur la base du taux FCTVA de la TVA dans le fonctionnement et celle-ci disparaît. 30 000 €. Ensuite, on entend bien ce besoin de financement des retraites, surtout que l'État prend en charge la retraite des fonctionnaires. Mais on demande néanmoins que ce ne soit pas que l'État, mais aussi les collectivités qui rajoutent 3 points d'augmentation sur les taux de cotisation. C'est une ligne à 75 000 €. Voilà pour ces éléments.

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

B. Le contexte économique international et européen

- Suite à l'instabilité politique de ces derniers mois, les marchés financiers sont plutôt conciliants avec la France. En zone Euro, par contre, le climat des affaires semble encore se détériorer,
- Comme l'an passé, cette préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.
- La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.
- Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité relative et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités



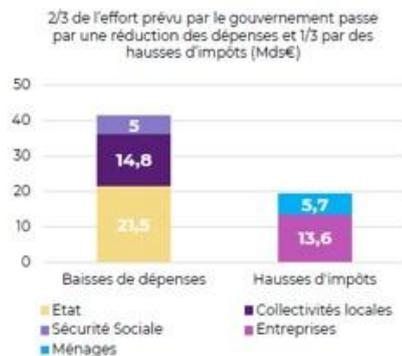
Ensuite, les trajectoires de finances publiques... Là aussi, je vous propose de faire l'impasse sur les tromperies auxquelles on assiste et à l'incroyable fragilité des taux sur les emprunts qui nous mettent tous dans l'incertitude. Je crois que nos députés ce soir, même si tout le monde n'est pas content du budget voté, qu'il y a une très large majorité de gens qui sont contents qu'on ne soit pas laissés dans l'incertitude pour rajouter de l'incertitude française au climat ambiant.

Les collectivités territoriales, Monsieur le Maire en a parlé, il y a cette volonté de corriger le déficit public. Rappelons que l'Europe demande un objectif de 3 et que malgré les efforts, dont certains sont pointés trop significativement vers les collectivités – comme le disait Olivier CHAPLET – on a une évolution du déficit public qui pourrait être réduit pour le futur. Non seulement des réductions de dépenses, mais aussi des augmentations de recettes sur les plus hauts contributeurs.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis



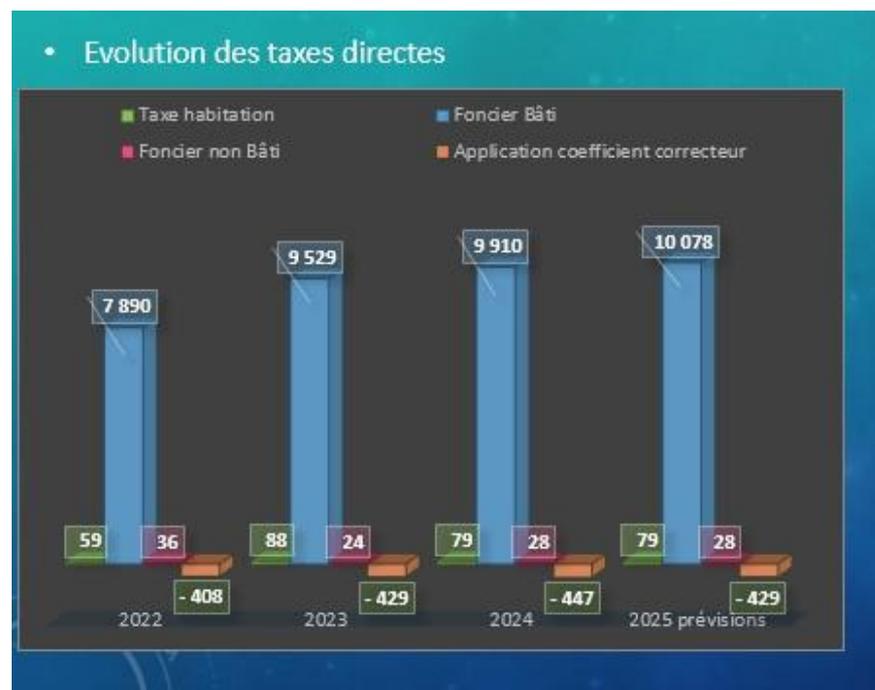
Perspectives et trajectoires, on a donc en effet cette perspective d'un prélèvement obligatoire de 43,6, donc continuant d'augmenter après qu'il ait baissé en 2024. On a des baisses de dépenses, dont on peut en partie se réjouir. Mais quand il s'agit de la sécurité sociale, est-ce que c'est vraiment là qu'il fallait couper ? Mais ça, ça n'engage que moi en le disant. Voilà pour ces diapos introductives.

I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

E. Les règles d'équilibre budgétaires

- L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre".
- Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.
- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.
- Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité
- Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :
 - L'équilibre comptable entre les deux sections ;
 - Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

Règles d'équilibre budgétaires, ça s'impose à la mairie, mais pas à l'État. Donc on peut juste rappeler l'équilibre comptable entre fonctionnement, dépenses et recettes, investissement, dépenses et recettes, et le fait que les financements des investissements, on doit avoir un fléchage si on fait des emprunts qui montre qu'on n'est pas en train d'emprunter pour rembourser des emprunts. C'est un point qui est de plus en plus surveillé, mais qui ne nous a pas concerné l'année dernière et ne nous concernera pas en 2025.



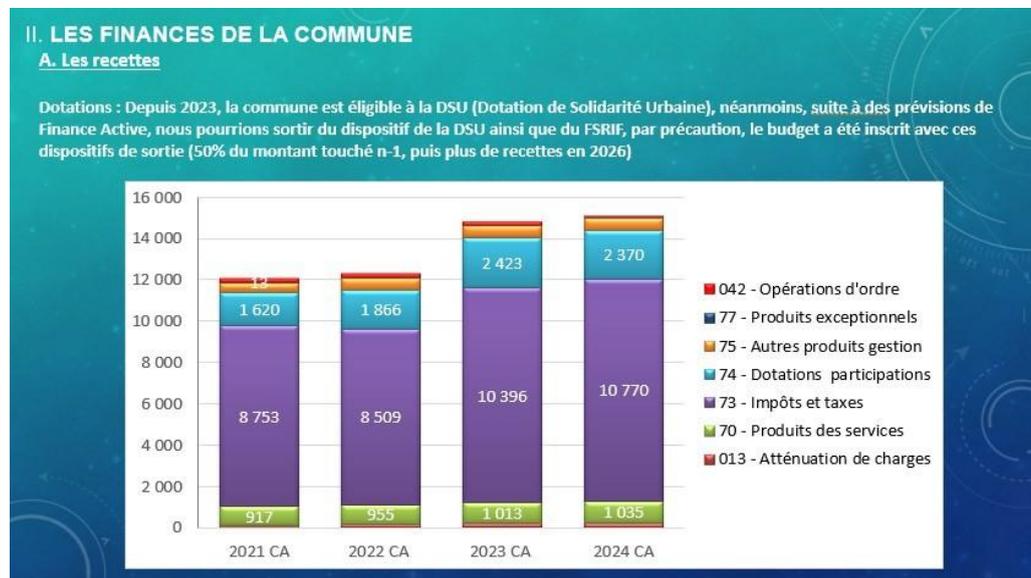
Ensuite, ce graphique concerne directement la commune. Le diagramme en bas à gauche représente nos ressources principales sur un budget au total de 17 millions. On a 10 millions qui nous viennent du foncier bâti et 2 autres petites contributions, qui nous viennent de la taxe d'habitation, c'est-à-dire les gens lesquels la maison qui est à Cesson est une résidence secondaire, et puis le foncier non bâti qui est encore plus faible, le carré que vous voyez, c'est le carré qui entoure le chiffre. Mais le vrai chiffre, c'est l'épaisseur de la ligne sur le diagramme. Depuis 3 ans et pour la 4^e année sur ces ressources que nous avons, l'État a prélevé en 2024 447 000 € et prélèvera 429 000 € en prévision pour 2025. Pourquoi ? Au moment de la suppression de la taxe foncière, rappelons que l'État a dans un premier temps compensé tout en la gelant, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus d'indexation liée aux assiettes qui augmentaient ou à l'inflation donc ça a été le premier coup de rabot. Le 2^e coup de rabot, c'est quand ils ont dit aux départements : « Vous n'allez plus toucher votre quote-part sur le foncier bâti des communes. C'est les communes qui vont le récupérer et nous, l'État, on vous enverra une dotation. » Sauf qu'ils ont estimé qu'il fallait, dans certains cas, ma foi, ne pas reverser tout ce qui était collecté sur la commune de Cesson et qui allait au département et qu'il était bon d'en prélever une certaine somme sous le mot « péréquation ». Pas besoin de faire de commentaire pour dire comment ce genre de chose énarquienne peut m'énerver au plus haut point.



Sur l'évolution des taux, en 2024 nous avons reconduit les taux de 2023 et sur 2025, on proposera, au moment du budget, de reconduire ces mêmes taux. Et c'est dans ces conditions-là qu'ont été monté ces prévisions, avec une augmentation de 1,7 qui est, elle, comprise dans la loi de Finances.



Ici, c'est un petit ratio pour voir comment ces produits fiscaux, lorsqu'on les divise par le nombre d'habitants, évoluent. 832 par habitant, 851, 868. Oui, il y a une inflation. Mais une partie de ces taxes foncières – et partie significative, mais que nous ne connaissons pas – vient du foncier que payent les entreprises. Et donc il n'est pas du tout impossible – puisqu'on a vu de nouvelles entreprises s'implanter sur Cesson depuis quelque temps – qu'une partie de cette évolution soit liée au changement de l'assiette et pas simplement à l'inflation due à la loi de Finances. Il y a aussi un autre élément qui vient jouer dans ce ratio, c'est le fait que depuis plusieurs années, on avait une croissance plutôt assez soutenue, et ô surprise, en 2025, sont publiés les chiffres de la population de Cesson qui sont les chiffres de 2023, ça veut dire que la population légale de 2025, c'est celle constatée en 2023, mais le temps que tout ça soit publié par l'INSEE, et en effet, on a une légère baisse. Si on a des taxes foncières qui ne sont pas liées au nombre de personnes et que le nombre de personnes baisse, on a une 2^e incidence qui vient s'ajouter. Voilà pour l'évolution des produits fiscaux par habitant.

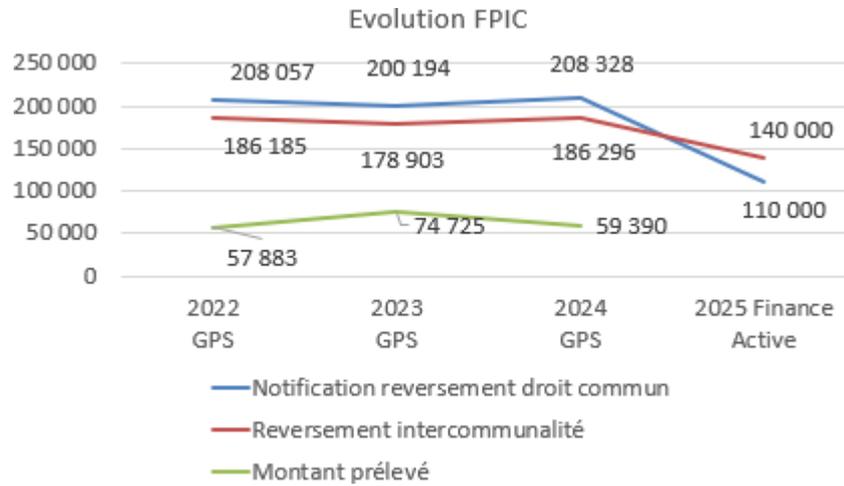


Ça nous donne en termes d'atterrissage pour 2024 ces chiffres qui ne s'appelleront plus « compte administratif », parce que « compte administratif » et « compte de gestion » vont être fusionnés dans un seul compte. On aura plus qu'à les voter une seule fois. On voit donc les évolutions, où la très grande partie de nos recettes, comme je vous le disais, c'est :

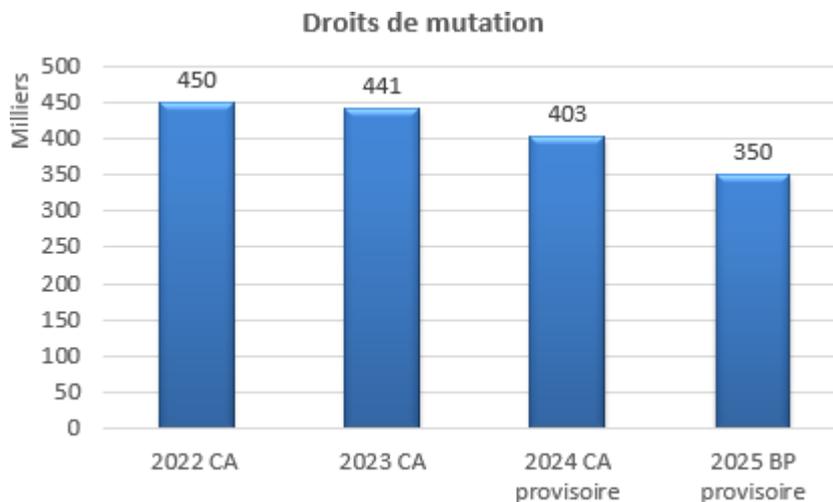
- les impôts et taxes
- les dotations et participations

- et enfin, les produits des services.

Il est écrit « 2024 compte administratif », je précise que c'est des chiffres qui sont provisoires, qui ont peu de chances d'être modifiés, mais il faut que ce soit dit, que ce sont des chiffres provisoires.

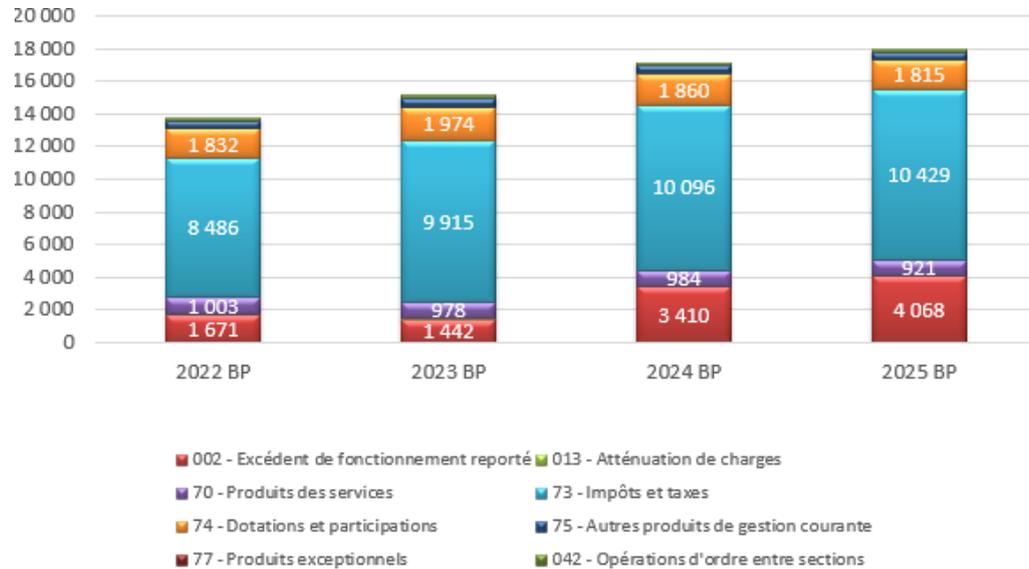


Pour les recettes, il y a aussi les évolutions du FPIC. On a fait remarquer, non membres de la commission finances, que quand on avait publié ces chiffres l'année dernière, on avait prévu pour 2024 une baisse, mais on a constaté que cette baisse n'avait pas eu lieu. Et c'est une des difficultés de l'exercice. C'est-à-dire que quand on monte nos budgets, comme je vous les présente ce soir, l'État ne nous a pas signifié, c'est-à-dire que ce sont des entreprises avec lesquelles nous travaillons sur ces prévisions qui ont une boîte à malices et qui nous aident à orienter ces chiffres. Donc là encore – il s'agit de finances actives – on a ces chiffres qui sont en prévision de baisse.



On se regarde dans le miroir, quand on veut, dans le budget inscrire les droits de mutation. Et on a constaté en 2024 une baisse de quasiment 10 %. Et on a repris une nouvelle baisse pour 2025. Tout le monde sait combien l'immobilier est en crise profonde. Donc il faut de la raison, au moment où on inscrit ces prévisions. Tout en se disant bien que si à chaque fois qu'il s'agit de recettes, on prend trop de précautions et à chaque fois qu'il s'agit de dépenses, on prend trop de précautions à l'envers, on n'est jamais capables de monter un budget. Il faut essayer de tirer au plus juste, et on verra que pour la masse salariale qui est l'élément principal de nos dépenses, ça fait

des années maintenant que nous n'avons pas voté de correction et qu'on atterrit entre 97 et 95 % des prévisions qui sont fixées en début d'année et les dépenses. L'écart étant lié aux absences maladie, maternité ou des missions que nous n'arrivons pas à remplacer. Voilà pour les recettes. Là, j'ai fait une digression sur les dépenses.

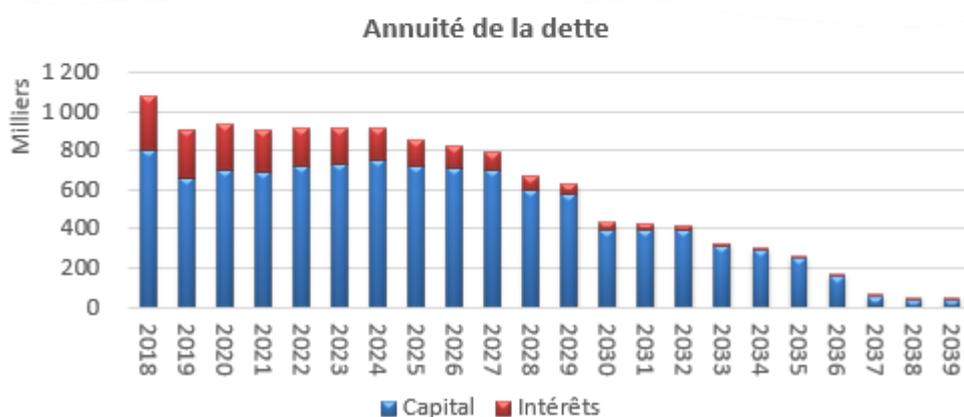
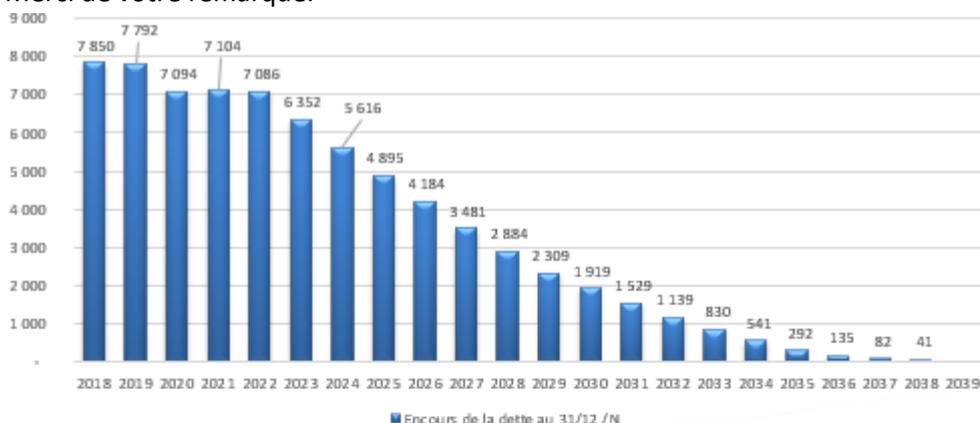


Si on fait un zoom ici sur les évolutions de BP par rapport au compte administratif, bien sûr, on pourrait noyer tous ces diagrammes, CA et BP sur une seule diapo, mais trop de chiffres nuirait à la compréhension. Donc vous voyez qu'on prévoit dans notre BP des impôts et taxes en augmentation, chapitre 73, de 400 000 €. En revanche, une diminution de l'orange, les dotations et participations, et des produits exceptionnels, un peu plus faibles. Et puis la reprise est indiquée, la reprise des excédents de fonctionnement reporté. Par rapport à la commission finances, on a rajouté une correction aux graphiques puisque nous n'avions pas repris ce que nous serons obligés de prélever dans cet excédent de fonctionnement qui est le déficit d'investissement. C'est ce qui vous explique cette différence, pour ceux qui ont participé à la commission finances. Je voulais faire un zoom très clair sur ce point, pour pas qu'il y ait d'ambiguïté. Je vous en prie.

Bruno COTTALORDA : Merci, M. DUVAL. Bonsoir à toutes et à tous. Vous l'avez dit, qu'avec les chiffres du CA sur cette diapo, ce serait très chargé. Mais il faut faire attention, c'est quand même un peu trompeur. Pour estimer le budget à venir et j'espère que c'est ce que vous avez fait, il faut partir du réalisé. Il peut y avoir des écarts importants entre le prévisionnel 2024 et le réalisé 2024. Je prends les dotations et participations, il y a par exemple 25 % d'écart entre le budget prévisionnel et le réalisé. On a quelques chiffres dans ce document sur le CA, mais trop peu. Vous comprendrez qu'il est pour nous hasardeux de nous prononcer sur des orientations 2025 sans avoir eu un retour un peu plus précis.

Jean-Louis DUVAL : Je peux comprendre. Sachez qu'il y a ces outils de présentation qui sont forcément synthétiques. Sinon on n'y passerait la nuit, mais que quand nous montons ces budgets, un des outils majeurs, c'est le contrôle. Quel était le BP l'année dernière ? Quel est le CA ? Et la 3^e colonne c'est le nouveau BP. C'est-à-dire que comme vous le suggérez – et c'est totalement fondé – quand on fixe le BP de l'année d'après, on a un regard précis sur les réalisations, pour que ce ne soit pas simplement une évolution BP à BP. Mais on pourrait faire, si vous voulez ce soir, une présentation disant

BP/CA/BP, BP+1, mais ça ne permettrait pas d’avoir cette vision d’une évolution pluriannuelle qui a aussi son importance dans la compréhension des orientations. Merci de votre remarque.



On a connu, dans l’annuité et de la dette, en 2018, entre le remboursement du capital de la dette et les intérêts qui étaient payés, c’était un prélèvement sur notre budget de presque 1,1 million. En 2025, ce prélèvement sera de 850 000. Donc un début de baisse. Et aussi, à une époque, on pensait tellement difficile de dégager des marges de manœuvre du fonctionnement pour aller alimenter un investissement qui ne cessait d’augmenter, que la promesse qui était faite, c’était de ne pas augmenter l’endettement de la commune par rapport à l’évolution de la population, c’est-à-dire d’avoir un endettement par habitant qui baissait par la dynamique de la population, mais pas par la baisse des investissements. Et quand vous voyez ce 7 850 000 et 7 086 000, ces 5 années, 2019-2022 étaient dans cet esprit, tout en incluant un million d’emprunt pour l’ANPE qui était autofinancé par les loyers.

M. LE MAIRE : Maison de santé.

Jean-Louis DUVAL : Merci, Olivier. Maison de santé. Oui, pas Petite Enfance.

M. LE MAIRE : Non.

Jean-Louis DUVAL : Malgré tout, il y avait une légère baisse. Or, depuis que nous avons pu dégager, malgré – et on le verra plus tard – l’importance de nos investissements, vous voyez qu’on arrive à faire baisser l’endettement de la commune. On n’a pas emprunté l’année dernière. On n’empruntera pas cette année. Néanmoins, il y a quand même des investissements importants à faire. Comment l’État dans le futur, par

ricochet, va faire que les subventions – on était assez champions pour récupérer les subventions – risquent de fondre au soleil ? Il n'est pas évident qu'on arrivera à cet autofinancement de nos investissements. Je dirais facilement que nous avons pu le faire depuis 2-3 ans. Voilà pour cette vision de la dette. Bien sûr, on voit une dette ici qui s'éteint en 2038, qui est fausse. C'est juste si nous ne faisons pas de nouveaux emprunts. Or, il n'est pas concevable que ce soit nous ou le futur Conseil municipal, n'ait pas à emprunter dans le futur. Donc vous avez ici une vision passée et future de ces emprunts.

Une question nous avait été posée à ce sujet. On avait 2 emprunts assez significatifs pour expliquer le décrochage que vous voyez des remboursements qui arrivent avec la fin des emprunts. Il y avait un emprunt de 1,442 million souscrit en 2005 et qui arrive à échéance en 2022... Pardon... $22 + 5 = 27$. Décidément, j'essaye de parler fort, mais j'oublie les mots. Et ceci, c'était une des expériences que nous avons faites par le passé de renégociation de la dette. Donc on avait effacé plusieurs emprunts par un seul en renégociant le taux. On était, à cette époque, dans un climat de baisse continue des taux et les banques étaient assez « responsive », comme disent les Anglais, assez ouvertes pour accepter les négociations. Aujourd'hui si on veut négocier un emprunt, ils sont toujours d'accord pour dire : « OK, vous allez payer moins cher, mais tout ce que vous n'avez pas payé, ça devient une pénalité que vous avez à rajouter à votre emprunt. » Donc renégocier des emprunts aujourd'hui n'a aucun sens. C'est le premier des 2 emprunts. Le 2^e emprunt, c'est justement l'ANPE, souscrit en 2009 pour 3 millions d'euros.

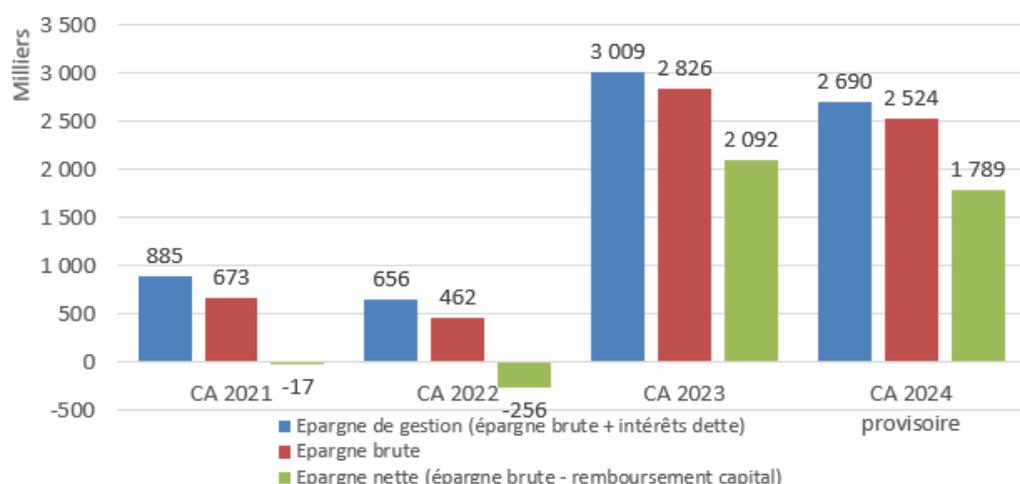
Ici, on a ce graphique intéressant...

Bruno COTTALORDA : On n'a un doute sur le 2^e. C'est sur la maison médicale ?

M. LE MAIRE : Non, Maison de la Petite Enfance.

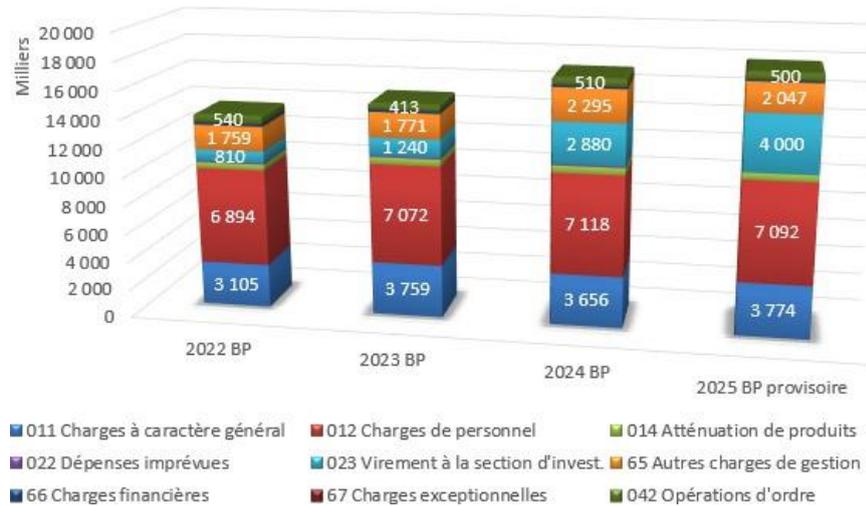
Bruno COTTALORDA : D'accord, sur la Maison de la Petite Enfance. Merci.

Jean-Louis DUVAL : Oui. La maison médicale, l'emprunt arrive beaucoup plus tard et avec des taux beaucoup plus faibles.



Quand on regarde notre dette ou plutôt quand les banques ou le Trésor public regardent notre dette, ils disent : « Quelle est votre capacité à rembourser vos dettes ? » Et donc, ils appellent ça l'épargne de gestion, l'épargne brute, qui est le résultat de fonctionnement auquel on rajoute l'intérêt de la dette. L'épargne brute, à laquelle on n'a pas à rajouter l'intérêt de la dette. Et l'épargne nette qui est cette

épargne brute à laquelle on retour le remboursement du capital et de l'épargne brute. Et on a passé 2 années – 2021 et 2022 – difficiles, puisque cette capacité était réduite à 0 et on ne l'avait pas caché. Ça faisait partie des soucis qu'on avait partagés avec vous. Et donc en 2023, on a pu restaurer cette épargne nette et en 2024 de la maintenir aussi à un niveau important. C'est assez paradoxal, parce qu'on a vu que le résultat de fonctionnement était supérieur, mais néanmoins, on a les financements des investissements qui viennent rééquilibrer ces chiffres. Voilà pour la gestion de la dette.



Nos dépenses. La principale des dépenses, ce sont nos salaires. Et vous voyez comment depuis 2022, 2023, 2024 et 2025, on a une stabilité de la dépense de ces salaires. Donc une partie de la stabilité, c'est le fait que quand des collaborateurs prennent leur retraite... On a turnover assez faible à Cesson par rapport à d'autres communes. Donc on a des collaborateurs qui vieillissent, ont des rémunérations supérieures, quand ils partent et qu'on peut les remplacer, c'est des rémunérations plus faibles. Mais il y a surtout le fait qu'aujourd'hui, embaucher des assistantes maternelles, c'est un exercice extrêmement difficile, ou des policiers municipaux. Et donc une partie de ce résultat est liée au fait de notre impossibilité à recruter. Voilà pour ce premier chapitre. Le 2^e chapitre, c'est ces 4 millions qui sont le chapitre 023. C'est le virement que l'on prévoit pour le fonctionnement de l'investissement, pour l'équilibre de la section d'investissement. Les 3 774 000, c'est les charges à caractère général, c'est le chapitre 11. Ce chapitre 11 à l'intérieur duquel on va, en 2025, faire des économies sur les énergies, parce que quand on fixe le budget 2024, on sort de la crise de l'énergie. On ne sait pas comment ça va évoluer. Déjà en 2024, on va constater sur l'énergie une exécution meilleure et ça va continuer. En revanche, on a, à l'intérieur de ce chapitre, un poste qui est les charges de la cantine, des repas, où il y a un effet retard, à l'inverse de l'énergie, où la répercussion de la hausse des matières premières n'avait pas été faite en 2024 parce que les marchés avaient été fixés en 2023. En revanche pour 2025, les opérateurs, quand ils ont fixé leurs approvisionnements, on était dans une situation où les denrées étaient hautes. Et puis, il y a un point important, on a tous entendu cette situation où les assureurs vont jusqu'à refuser d'assurer certaines communes. Certaines communes aujourd'hui n'arrivent pas à couvrir leur assurance. Nous avons pu, nous, trouver une nouvelle assurance, totalement inconnue. Ce n'est pas les grands groupes, Allianz, AXA, etc. Leur nom est tellement inconnu que je ne l'ai pas gravé dans ma tête. Mais avec des augmentations de plusieurs dizaines de pour cent sur le coût de l'assurance, mais sur aussi une franchise qui était de quelques milliers d'euros par le passé et qui d'un seul coup nous oblige, cette franchise, à dire : « Si on a un dégât important, il faut qu'on soit capables de financer cette franchise. » Donc au

lieu d'avoir des réserves dans un chapitre divers, avec des incidents divers qui peuvent nous arriver, nous avons une ligne spécifique pour cette franchise d'assurance en cas de sinistre sur nos bâtiments. Rappelons que notre police a été submergée et dégradée et que là, heureusement, les assureurs sont pris en charge la majeure partie des dégâts. Mais aujourd'hui, ce serait à recommencer, il faudrait qu'on sorte ces sommes de notre poche jusqu'à la hauteur de cette franchise.

En revanche le pavé orange, c'est le chapitre 65, où on a constaté – n'est-ce pas Olivier ? – et 2024 qu'une partie du budget n'allait pas être dépensée. Donc en fin d'exercice, on a pu ne pas verser des sommes qui auraient été versées en trop, en partie parce que les budgets avaient prévu des investissements qui n'ont pas été réalisés, mais pas seulement. Il y avait aussi les réserves. Et cette année, en 2025, on a demandé au SIVOM de prendre les travaux en les finançant sur les fonds propres, ce qui fait aussi que notre contribution au SIVOM sur le fonctionnement restera identique, voire légèrement fixe, mais que le bilan total ait une légère diminution. Je ne sais pas, Vijay, si tu veux rajouter quelque chose ou si tu considères que j'ai couvert le point ?

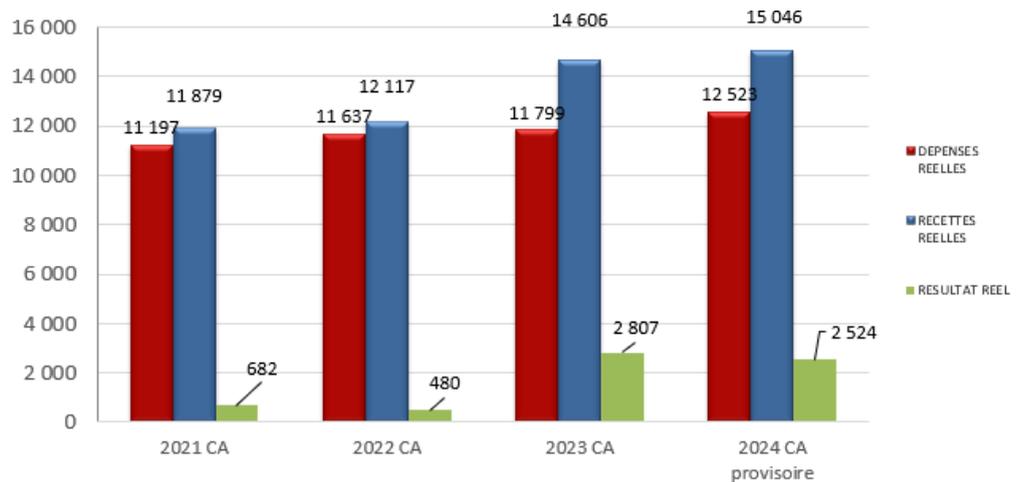
Vijay POIRIER : Bonsoir à toutes et à tous. Non, Jean-Louis, tu as bien expliqué.

Au niveau du SI, on va avoir la présentation de notre ROB le 13 février. Et dans notre ROB, on a une baisse de la participation de la commune de Cesson. Ce n'est pas vraiment une baisse. On revient un petit peu à ce que versait la commune entre 2020 et 2023. En 2024, l'année dernière, on avait demandé à la commune de Cesson une participation à hauteur de 1,7 million. Sur le 1,7 million, il y avait 300 000 € qui étaient prévus pour les travaux sur les gymnases. Et il y a 214 000 € qui ont été remboursés au niveau de la commune de Cesson. Là, fin 2024, on a fait un audit sur l'ensemble des gymnases du SI. On a eu une première version qui nous a été présentée fin janvier. On aura la version finale sur l'ensemble des gymnases qui va nous être présentée mi-février. Concernant la participation des travaux, on reviendra soit vers la commune de Cesson pour leur demander de mettre en place une décision modificative pour leur demander des fonds, ou bien on fera un emprunt. À savoir qu'au niveau du SI, actuellement, il nous reste 4 emprunts. Et sur les 4 emprunts, il y aura 3 emprunts qui seront terminés en 2029, donc prochainement. Donc on peut envisager d'emprunter au niveau du SI.

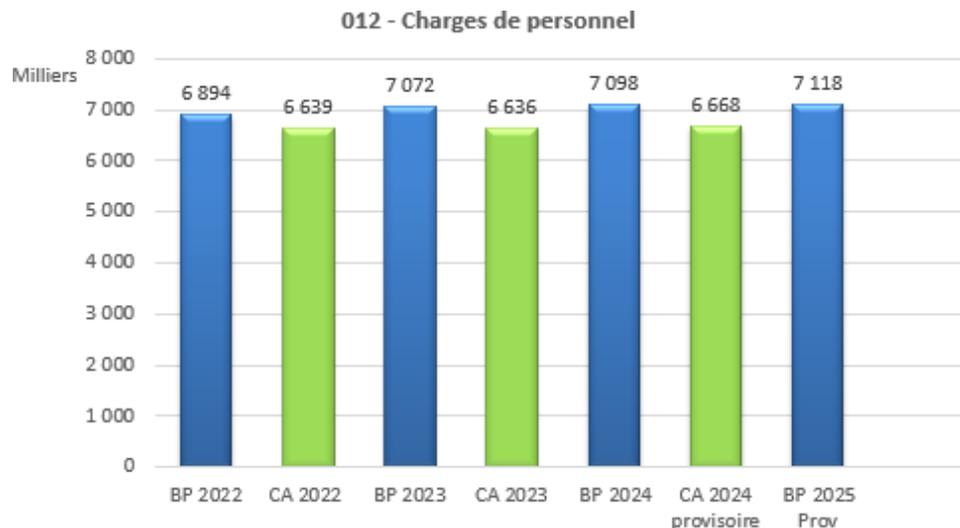
Xaviera MARCHETTI : Bonsoir à tous. Justement, mes questions portaient sur la subvention SI. Donc elle diminue de 250 000 € alors que d'importants travaux sont à prévoir, notamment suite aux recommandations de l'audit dont on a eu les conclusions il y a quelques semaines. Dans ces circonstances pourquoi la subvention baisse-t-elle ? Vous nous aviez indiqué en commission qu'il serait difficile de lancer les travaux dès cette année. Est-ce qu'on pourrait avoir des précisions sur ce sujet ? Est-ce que les travaux pourraient être lancés dès cet été par exemple ? On ne pourrait pas envisager ça et prévoir une DM en ce sens ? Dans le cas contraire, a-t-on la garantie que la somme sera provisionnée pour que les travaux soient effectués en 2026 ?

Vijay POIRIER : Juste pour répondre, je vous invite à venir au comité syndical qui aura lieu le 13 février. À savoir que dans le ROB qu'on va présenter, il y aura aussi les travaux qu'on va effectuer en 2025. La partie supplémentaire, c'est concernant l'audit énergétique, à savoir pour répondre aux différents décrets, que ce soit le décret tertiaire, le décret BACS, qui nous laissent le temps jusqu'à 2050 pour faire l'ensemble des travaux. Il y aura pas mal de travaux qui seront effectués en 2025. Par rapport aux résultats de l'audit, on a demandé sur chaque bâtiment de nous proposer 3 scénarios sur une stratégie de financement des travaux qu'on devra mettre en place, avec une

stratégie aussi financière, avec des demandes subvention. Je parle du Fonds vert, du CE, de la DSIL, etc. Donc on a les services et on est accompagnés par un cabinet qui nous accompagne sur toute la démarche administrative. Concernant les travaux concernant l'audit, c'est les élus du comité syndical. On va mettre en place une stratégie et on va refaire le PPI. Soit comme j'ai dit tout à l'heure on demandera aux communes de nous aider financièrement par rapport à ces travaux, ou bien on fera un emprunt.



Jean-Louis DUVAL : On va passer à la prochaine diapo. Là aussi, on a quelques modifications pour 2024 qu'on a appelées CA malgré tout provisoire, mais corrigé. Ici, vous avez le montant des recettes et des dépenses et le résultat sur cette balance des dépenses et des recettes réelles.



	2021	2022	2023	2024
Chapitre 012 réalisé	6 364 284	6 638 655	6 635 688	6 668 220
Nombre d'habitants	10 767	10 978	11 069	11 250
Calcul : chapitre 012 réalisé par rapport au nombre d'habitants	591,09 €	604,72 €	599,48 €	592,73 €

Charges de personnel. Je l'évoquais tout à l'heure, vous voyez, le bleu, c'est le BP. Là, on a mis BP et CA ensemble, parce qu'il n'y a qu'un seul chiffre, donc c'est plus facile à interpréter. Et vous voyez qu'année après année, on s'est rapprochés du BP d'une manière tout à fait raisonnable.

Ensuite, on a fait un petit ratio pour ramener ces charges de personnel au nombre d'habitants. On tourne autour de 600 € par habitant. Je pense qu'il n'y a pas d'autres commentaires sur cette diapo.

Bruno COTTALORDA : Vous l'avez indiqué sur la diapo, les dépenses de personnel sont le premier poste de fonctionnement des collectivités. Pour mieux apprécier l'effort consacré par la commune à ce poste de dépenses, il nous semble important de présenter une ventilation de ces dépenses de personnel par mission de l'action municipale, c'est-à-dire en fonction des différents services. Ces informations pourraient-elles être présentées lors de la commission préparatoire au vote des budgets qui aura lieu dans un mois, un mois et demi ?

Jean-Louis DUVAL : J'aime bien dire oui, sauf que là, si vous voulez, ça voudrait dire qu'à chaque personne est dédiée une tâche unique, ce qui n'est pas le cas. Donc faire de l'analytique et découper en saucisson, je pourrais voir avec les ressources humaines, M. TOUCHAIS, si eux, dans l'affectation de ces salaires sont capables de donner cette répartition que vous souhaitez avoir. Oui, peut-être, si c'est disponible facilement et qu'on n'est pas obligé de tout recalculer.

Bruno COTTALORDA : On ne vous demande pas de découper les personnels en saucisson... Juste les grands services, les grandes masses : service éducation, service urbanisme... Voilà. Pas de rentrer dans les détails infimes.

Jean-Louis DUVAL : Il y a quelque chose que j'aime bien, c'est le 20-80, c'est : quelles sont les principales missions ? Combien elles coûtent ? étaler Et pas aller sur les missions où il n'y a qu'une seule personne pour avoir un tableau à 35 lignes, mais pouvoir dire : la petite enfance, l'école, le CTM... On va voir ce qu'on peut tirer de ça. Vous le notez s'il vous plaît ? Merci.

	BP 2024	Réalisé en 2024	BP 2025
Chapitre 012	7 098 216	6 668 220	7 091 820
Masse salariale	6 821 716	6 409 520	6 825 320
dont assurance du personnel	215 000	203 566	205 000
dont CNAS	40 000	36 584	40 000
dont médecine du travail	21 500	18 550	21 500

	EXECUTION BUDGET 2024	PREVISIONNEL BUDGET 2025
Traitement indiciaire	2 935 418	3 065 145
Régime indemnitaire	459 926	474 073
Nouvelle bonification indiciaire	19 826	19 485
Heures supplémentaires	58 868	54 412

Décomposition de la rémunération, je vous le laisse pour vos longues nuits d'hiver. Et on va passer à la diapo 19.

II. LES FINANCES DE LA COMMUNE 19

E. L'évolution salariale

- **Les effectifs**
159 agents étaient rémunérés par la ville en Janvier 2024. Il est prévu une rémunération pour 161 agents en Janvier 2025. Le nombre d'équivalents temps plein est de 140 en 2024 et en 2025.
- **Les avantages en nature**
Le total des sommes des avantages en nature représente pour 2025, 15 291 €; contre 14 795 € en 2024.
Les agents suivants bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service (gardiens) :
Gardiens des écoles Jacques Prévert, Jules Ferry, Jules Verne.

Le Directeur Général des Services bénéficie d'un véhicule de fonction.

- **Le temps de travail**
Issu du passage à 35 heures en 2000, conformément à la loi, le temps de travail est de 1 607 heures par an.
Le calcul du temps de travail s'effectue de manière différente en fonction des services compte tenu des missions. Les principaux modes utilisés sont les suivants :

Pour la Direction de l'Education :
Le personnel des écoles, des accueils, des centres de loisirs est annualisé.
Un planning est réalisé pour l'année scolaire en tenant compte des contraintes du service et des vacances scolaires.

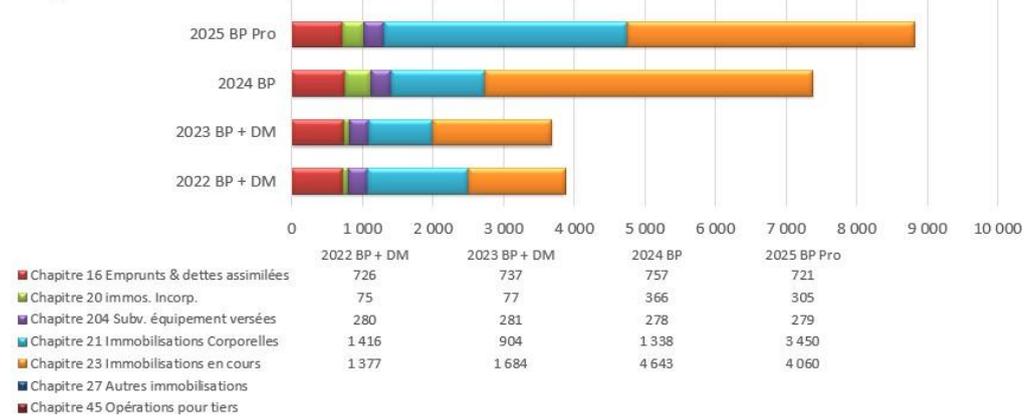
Pour les services administratifs :
Le temps de travail est de 36 heures 40 par semaine avec un système de badgeage obligatoire. Il existe des plages fixes (temps de présence requis) et des plages variables (temps de présence facultatif si présence assurée dans le service).

Pour les services du Centre Technique Municipal :
Le temps de travail est de 39 heures 10 hebdomadaires.

Pour la Police Municipale et le personnel administratif du Multi-Accueil :
Le temps de travail est de 36 heures 40 hebdomadaires.

C'est quelque chose qu'on doit montrer. Maintenant, comme celui-ci aussi, qui est demandé par l'État dans le cadre du DOB. On doit détailler les avantages en nature pour montrer qu'il n'y a pas un million d'euros qui est détourné pour avoir chacun une Ferrari ou une voiture de ce type, n'est-ce pas ? Donc il faut montrer la réalité des avantages en nature et rappeler quel était le temps de travail de la police municipale, du centre technique, du personnel administratif, multi accueil... Ce qui me fait dire que peut-être que les bases de données du personnel pourront nous dire et combien ça coûte à chaque fois. Voilà pour l'évolution salariale.

Cette année, une enveloppe de fond de roulement qui ne sera effectivement mobilisé que sur les exercices comptables à venir pour les futurs travaux a été inscrite d'un montant de 1 800 000€



On passe maintenant aux 2 sections d'investissements : dépenses et recettes. Ici, on commence par les dépenses où vous voyez en marron ce premier segment que sont les emprunts. Il s'agit ici du capital remboursé et donc il est quasiment constant. Pourquoi il est quasiment constant ? Parce qu'entre 2022, 2023, 2024 et 2025, il n'y a pas d'emprunts qui sont arrivés à terme et que notre commune, quand elle fait des emprunts, elle fait des emprunts à remboursement de capital constant et intérêt dégressif. Alors que certains font un remboursement à annuité constante, ce qui fait qu'à ce moment-là, le capital remboursé ne cesse d'augmenter pendant que les intérêts ne cessent de baisser. Ou le contraire, mais donc, ce n'est pas grave. Nous, c'est constant.

Les immobilisations incorporelles, rappelons qu'il s'agit ici des logiciels. Les subventions d'équipement versées, les immobilisations corporelles et immobilisations en cours. Sincèrement, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. C'est juste le Trésor public qui, d'un trésorier à l'autre qui dit : « Ah ça, ça doit être dans cette case-là ou ça, ça doit être dans l'autre case. » Quand on lit les textes, c'est dans le glauque obscur. Pour notre compréhension, c'est ce que nous dépensons pour nos investissements, qu'ils soient en cours ou pas en cours. Et c'est bien la somme des 2. Et on voit bien ici dans ces 2 graphiques que les investissements 2024 ont été très significativement supérieurs à ceux de 2023 et 2022 et que pour 2025, malgré les corrections que nous avons été amenés entre les premiers chiffres sortis à la fin de l'été et aujourd'hui, ça reste des investissements colossaux. 8,6 millions, 8,7 millions plus les incorporels, c'est-à-dire 9 millions. Rappelons qu'il y a une dizaine d'années, on se disait : « On a réussi à rembourser 500 000 € de capital. » Ces 500 000 € de capital, c'est un emprunt qu'on va pouvoir faire et qui vont nous permettre de financer 500 000 € d'investissements. Vous voyez le changement de braquet important, lié à la fois aux quelques emprunts qui ont été faits par le passé, mais aussi par des subventions importantes qui ont été touchées et la contribution de la section de fonctionnement. Voilà pour la partie BP.

DEPENSES TTC						
	2025			2026		
	Dépenses envisagées	Recettes envisagées	Total à financer 2025	Dépenses envisagées	Recettes envisagées	Total à financer 2026
Aires de jeux	83 000	34 000	49 000	99 000	41 361	57 639
CTM	800 000	423 826	376 174			0
Cimetière	50 000		50 000	30 000		30 000
Écoles - PEV -Sports Etudes	2 800 000	265 000	2 535 000	1 000 000	700 000	300 000
Eq. Jeunesse PMV - City Stade	380 000		380 000			0
Vidéo protection	100 000		100 000	100 000		100 000
Matériel roulant	0	0	0	90 000		90 000
Plan Numérique	45 000		45 000	45 000		45 000
Travaux écoles	180 000		180 000	180 000		180 000
Matériel et mobilier écoles	20 000		20 000	10 000		10 000
Extension réseau électrique	15 000		15 000	15 000		15 000
Voirie	250 000		250 000	990 615	246 871	743 744
Entretien bâtiments	150 000		150 000	150 000		150 000
Chaufferies P3	70 750		70 750	70 750		70 750
Espaces verts	10 000		10 000	10 000		10 000
Ad'AP	15 000		15 000			0
Communication (site internet + panneau lumineux)	10 000		10 000			0
Totaux	4 978 750	722 826	4 255 924	2 790 365	988 232	1 802 133

Le plan pluriannuel d'investissement, vous l'avez ici détaillé avec ce 4 255 000 pour 2025, dont les recettes envisagées qui sont des subventions. Et pour une dépense totale ici pour ces investissements listés d'environ 5 millions. Et comme on est sur des orientations budgétaires, on a fait aussi l'exercice prévisionnel pour 2026. Voilà pour cette partie d'investissement. Oui ?

Bruno COTTALORDA : On voulait savoir si parmi les projets qui avaient été envisagés pour 2024, il y avait des investissements initialement prévus en 2024 qui étaient reportés en 2025 ? Si oui, lesquels et pour quels montants ?

Et d'une manière plus générale, le budget prévu en investissement dans le PPI n'est pas forcément entièrement réalisé. Je vais prendre l'exemple de 2023. Cette 57 % des investissements prévus seulement qui avaient été réalisés.

Et pour plus de clarté, nous aimerions qu'au moment du vote du ROB dans lequel se trouve le PPI, nous revenions sur ce qui a été réalisé ou non par rapport à ce qui avait été voté l'année précédente. Merci.

Jean-Louis DUVAL : Oui. C'est exact. C'est-à-dire qu'on inscrit les projets d'investissement. Des fois, ces projets sont inscrits en même temps que des subventions qui devraient arriver. Les subventions n'arrivent pas et on ne les réalise pas. Première possibilité. La 2^e, c'est que quand on démarre l'exercice, vous vous souvenez, on a cette règle des 25 %. On a le droit de dépenser 25 % de ce que nous avons dépensé l'année d'avant. Sauf que ces 25 % peuvent se révéler, pour des gros projets notoirement insuffisants tant qu'on n'a pas voté le BP. Et que se passerait-il si nous engageons dès le mois de janvier des appels d'offres et en attribuant au mois de février ces projets et que l'on se revoit au moment du BP et qu'on dise « on cale. On ne le fait pas, parce que le gouvernement a changé les règles du jeu » ? Ce que je suis en train de vous dire, c'est que les gros projets, il faut attendre que le BP soit voté pour les engager et il arrive très fréquemment que ces projets de construction durent sur plusieurs exercices et fassent l'objet de plusieurs lots. C'est-à-dire que quand ils sont engagés, on les retrouve dans les restes à réaliser. Ils ne sont pas exécutés pendant l'exercice, mais dans le fait que quand on arrête les comptes, on les retrouve dans les restes à réaliser qui sont repris dans l'exercice suivant. Ce soir, je n'ai pas le tableau des restes à réaliser, mais dans les dépenses d'investissements que vous avez vues, ces restes à réaliser sont contenus. Ils seront bien entendu au moment du vote du compte administratif identifiés comme tels et ce que je peux noter, c'est que vous n'avez pas seulement la somme des restes à réaliser, mais la nature des restes à réaliser

principaux. C'est bien ça ?

Bruno COTTALORDA : On ne remettait pas du tout en cause le fait que certains projets ne sont pas faits l'année où on les a prévus. Ce n'est pas le propos. C'est juste qu'effectivement, ce que vous dites...

Jean-Louis DUVAL : J'ai compris. Vous vouliez dire qu'il y a plusieurs raisons pour lesquelles des projets ne se font pas et d'autres projets qui sont engagés, mais qu'on retrouve aussi...

Bruno COTTALORDA : C'est juste que le fait d'avoir un retour, ce sera plus clair après. Merci.

Jean-Louis DUVAL : Je vous en prie.

M. LE MAIRE : Et les services étant d'une efficacité redoutable, m'indiquent qu'entre 2024 et 2025, le seul projet qui a pu connaître un décalage, c'est Paul-Émile Victor. Mais suite aux propos de M. DUVAL, on vous le confirmera par rapport aux restes à réaliser.

Julien FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous. Justement, je voulais revenir sur le plan de financement Paul-Émile Victor et reparler du calendrier d'avancement de ce projet, de son financement. Là, vous venez de nous dire qu'il y avait un report concernant Paul-Émile Victor. Je voulais savoir par rapport à la colonne 2025, il y a 265 000 € d'inscrit comme recettes. Elles correspondent à quoi, ces recettes de 265 000 € ? C'est une subvention... ?

M. LE MAIRE : Subvention départementale.

Julien FAVRE : C'est la subvention départementale, d'accord. Alors par rapport aux informations que vous nous avez communiquées il y a quelques jours concernant la non obtention de la subvention qu'on a votée au mois de décembre dernier, on a quand même des questions par rapport à ça, parce que c'était une subvention importante. On voudrait savoir comment va se dérouler la suite.

Et pour revenir sur cette délibération, on voudrait savoir... Je rappelle qu'on a voté une délibération qui demandait une subvention à hauteur de 3,9 millions d'euros, donc vous nous avez informés qu'il y avait eu un couac dans le dépôt du dossier de subvention, finalement au titre de la DSIL, pour la campagne 2025, on ne pouvait pas déplacer le plafond de 500 000 € pour un projet d'école. On voudrait savoir à quel moment vous aviez été informés que l'État avait modifié ce plafond.

Jean-Louis DUVAL : 15 jours, 3 semaines...

M. LE MAIRE : Quand on a envoyé le dossier, enfin plutôt quand ils l'ont reçu.

Intervenant 1 (hors micro) : On a reçu un mail du Trésor public pour nous rappeler les différents critères et les sommes. C'est là qu'on s'est rendu compte que c'était 500 000€ maximum et pas comme la fois d'avant... (Propos hors micro) Du coup, on a pu envoyer le dossier DETR et pas le dossier DSIL.

Julien FAVRE : Et donc c'était quand ?

Intervenant 1 (hors micro) : C'était juste après avoir voté le budget. On va vous dire ça. On a reçu le mail...

Jean-Louis DUVAL : Pendant que vous cherchez la réponse...

Julien FAVRE : Si je peux continuer. Alors là, vous nous informez que vous avez déposé au titre de la DETR la même demande ?

M. LE MAIRE : Non, non. On n'a pas déposé la même subvention au titre de la DETR. Non, non. La DETR concerne d'autres projets.

Intervenant 1 (hors micro) : La DETR, c'était le cimetière et il y avait des écoles aussi.

M. LE MAIRE : Oui. Et notamment la délibération qu'on aura à reprendre tout à l'heure.

Julien FAVRE : Entre l'information qui vous a été donnée par la préfecture des nouveaux plafonnements à 500 000 € et le Conseil municipal de ce soir, est-ce qu'il a été envisagé éventuellement en contactant la préfecture de basculer vers un dépôt de subventions ou de construire un dossier de subventions pour le Fonds vert ?

Intervenant 1 (hors micro) : Quand c'était les dates, le dossier n'était pas prêt. Du coup, on ne l'a pas fait.

Julien FAVRE : C'était à quelle date le Fonds vert pour la campagne 2025 ?

Intervenant 1 (hors micro) : Vous vous souvenez de la date pour le Fonds vert ? (Propos hors micro) Le 30 décembre, le mail de la Trésorerie.

Julien FAVRE : Donc c'est le 30 décembre que vous l'avez su ? À quel moment l'État a décidé que cette année, ce serait plafonné ?

Intervenant 1 (hors micro) : C'était dans les documents. C'était écrit, mais on ne l'a pas vu. (Propos hors micro) Pour le coup, c'est la faute de l'administration.

M. LE MAIRE : On était confiants notamment dans les discussions que j'avais pu avoir avec le secrétaire général de la préfecture dans une précédente demande, où en cours d'année, il n'y avait pas eu de sa part d'alerte sur un éventuel changement de plafonnement. Et il est vrai qu'on n'a pas regardé précisément les textes qui ont dû être publiés – pour le coup, je n'en sais fichtrement rien quant à la date – et nous sommes partis sur la base de ce que nous connaissions à l'époque et des discussions qu'on avait pu avoir avec le secrétaire général de la préfecture en son temps.

Julien FAVRE : Les erreurs de lecture, ça arrive. Comment on va faire pour se rattraper maintenant ? Là, on misait quand même beaucoup sur cette demande de subvention. Manifestement, on a loupé la campagne 2025. Maintenant, on se projette sur 2026. Comment on va faire pour obtenir ces subventions au plus vite ?

M. LE MAIRE : On va représenter un dossier.

Julien FAVRE : Est-ce que c'est ce qui apparaît du coup sur la colonne 2026, les 700 000 € ?

M. LE MAIRE : Non. Et comme il a été dit dans la commission mixte écoles/travaux – je ne sais pas si vous aviez participé – on repart sur un cadencement un peu différent sur ce projet de Paul-Émile Victor, donc sur l’agrandissement bien évidemment en 2025. Et en 2026 sur une phase qui requalifie la maternelle pour en faire l’accueil et les bâtiments administratifs et la restauration scolaire. Il y aura bien évidemment dépose de dossiers pour des phases ultérieures, des phases de requalification du groupe scolaire. En fonction de ce qu’on sera amenés à pouvoir obtenir comme subvention, que ce soit Fonds vert ou DSIL, nous aurons à revoir le dimensionnement de ces phases ultérieures, phases qui seront soit le projet initial, c’est-à-dire déconstruction, reconstruction et bien évidemment amélioration des performances énergétiques du bâtiment, ou simplement amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Ça, on le verra bien évidemment après 2026. M. REALINI me le signale, c’est ce qui a été présenté en commission mixte scolaire/travaux.

Julien FAVRE : Oui, j’entends. Mais du coup, la crainte qu’on peut avoir – et M. DUVAL l’a exprimé et vous aussi, Monsieur le Maire – c’est étant donné le contexte budgétaire, la campagne 2026 sur les subventions risque de ne pas être grandiose. On va sans doute avoir à financer en autofinancement ces travaux à une certaine hauteur.

Jean-Louis DUVAL : Si vous me le permettez, c’est un peu la poule et l’œuf. C’est-à-dire qu’on n’a pas dit : « On a un méga projet pour Paul-Émile Victor, comment on va le financer ? » Si à un moment nous avons compris de la préfecture que pour attendre les résultats de performance, ils étaient prêts à apporter un soutien important, c’est dans cette optique que nous avons inscrit – plutôt que l’échéance de 2030 – ce projet. J’évoquais en ouverture l’extrême difficulté qu’il y a de comprendre les milliers de textes de l’État, les rapports épais comme ça, à l’intérieur desquels il faut aller chercher l’article 27 codicille 8 pour comprendre qu’on pouvait se faire piéger. En fait, on est parti de débats et de discussions avec la préfecture sur un vaste projet pour Paul-Émile Victor où on nous a fait comprendre que nous serions suivis et qu’on pourrait obtenir des subventions importantes, et quand on a été dans le vif, c’est là que nous sommes tombés sur cette page au bout du machin, etc., où d’autres fonctionnaires nous ont dit : « Mais circulez, vous ne pouvez pas. » Aujourd’hui, vous nous posez la question : « Est-ce qu’on est capables d’avoir une date pour savoir si on peut monter ce projet ? » Je retournerais volontiers l’approche en disant : « Dans sa volonté écologique de résoudre le problème des passoires thermiques, quelles seront les futures aides de l’État qui nous permettront de réaliser ces travaux ? » Sans aides de l’État, l’immensité des dépenses que nous aurions à supporter rendrait l’équilibre de nos budgets impossible.

C’est pour ça que je dis « poule et l’œuf ». On peut rêver d’avoir des kiosques à musique à chaque coin de la ville, mais au bout d’un moment, c’est sympa, mais il faut pouvoir les financer. Et financer de nouvelles écoles aux bonnes normes de coefficients énergétiques, c’est quelque chose aujourd’hui qui est hors de portée en autofinancement. Je pense que c’est plus clair, exprimé de cette manière-là.

M. LE MAIRE : Pour aller plus loin, pour les Fonds verts, il fallait déposer les dossiers en octobre. Et en octobre effectivement, pour le coup, le dossier ne pouvait pas être prêt. Mais si ça peut vous rassurer, la commune n’ira pas emprunter au hasard 3 millions d’euros pour un projet qui ne sera pas subventionné. C’est une certitude. Je peux vous l’assurer.

Julien FAVRE : Nous l’espérons aussi. Je reprends les propos de M. DUVAL, le but n’est pas « de rêver d’avoir des kiosques à musique à chaque coin de rue à Cesson », mais

simplement dans le projet de transition énergétique qu'on appelle tous de nos vœux, là, il y avait un moment d'opportunité avec la création du Fonds vert il y a 3 ans, en 2023. La trajectoire budgétaire nationale étant celle qu'elle est, les subventions risquent très fortement de diminuer. Sur le Fonds vert, c'est déjà annoncé. La subvention passe de 2 milliards à on ne sait pas exactement entre 850 millions et 1,1 milliard. Sur les départements entre 2023 et 2024, on a déjà perdu plusieurs millions d'euros. J'espère vraiment qu'on sera en capacité de solliciter à nouveau ces Fonds verts, la DSIL, la DETR, parce qu'on peut tout cumuler... Enfin, on pouvait en tout cas tout cumuler en 2024 au niveau des demandes. Je ne sais pas comment ce sera pour les prochains mois. Si ce n'est pas le cas, on sera passés à côté d'une opportunité.

M. LE MAIRE : Sauf qu'au risque de me répéter, pour les Fonds verts de 2024, il fallait être en octobre et nous n'y étions pas. Et en plus, je ne suis pas sûr qu'on aurait été éligibles complètement au Fonds vert. Parce que là, on parle d'une école qu'on « remastérise », où on déconstruit, on reconstruit, et on en profite pour isoler. C'est un projet typique pour la DSIL – désolé de me répéter – et c'est pour ça qu'à l'époque le secrétaire général de la préfecture avait abondé dans ce sens-là – je ne vais pas périphraser ce qu'a dit M. DUVAL – et qu'on était partis là-dessus.

François REALINI : Juste quelques précisions très simples, c'est ce qu'on a vu en commission. La première phase pour Paul-Émile Victor, il y a la DSIL qui a été demandée en 2021. On a obtenu plus de 60 % de la subvention du montant hors taxes des travaux qui étaient prévus – 60,15 % de mémoire – ce qui représente en fait avec les 265 000 que vous voyez dans les recettes la part du département, ce qui va arriver à 70 %. Et on ne peut en aucun cas dépasser 70 %. C'était la première phase. On ne pouvait pas demander de nouveau la DSIL ou le Fonds vert sur une 2^e phase alors qu'on ne savait pas ce qu'on faisait.

Pour 2026 ce que je vous ai présenté, c'est la restauration et les locaux pour les professeurs, l'administratif, dans l'ancienne maternelle. Le montant est d'un million. Ce que vous voyez là, les 700 000 €, c'est éventuellement les 500 000 € qu'on pourrait remporter en 2026 et aussi une subvention du département. Et 700 000 représentent 70 %. Donc de toute façon, le Fonds vert n'a absolument rien à voir. Le Fonds vert, on le redemandera quand on va pouvoir poursuivre les travaux de Paul-Émile Victor à la condition que la DSIL ou le Fonds vert soit suffisamment conséquents pour qu'on puisse continuer les travaux. Sinon, nous ferons de la réhabilitation, comme je vous l'ai expliqué. Merci.

Julien FAVRE : Je ne suis pas exactement d'accord avec vous M. REALINI, parce que le Fonds vert, on aurait pu tout à fait participer à la campagne 2025 pour les avoir tout de suite pour la phase 2. Dans le Fonds vert, il y a un volet rénovation scolaire, spécifiquement...

M. LE MAIRE : Non. Je ne sais pas si vous ne voulez pas comprendre...

Julien FAVRE : Si, si.

M. LE MAIRE : Sur la première phase, non, il n'y a pas de Fonds vert.

Julien FAVRE : Je parle de la phase 2.

M. LE MAIRE : Mais la phase 2 non plus. Il n'y a pas de Fonds vert non plus dans la phase 2. (Rires), Mais bon. M. REALINI a été suffisamment clair en commission et ce

soir, mais vous avez choisi de revenir encore là-dessus. On ne sait plus comment l'expliquer, pour le coup.

Julien FAVRE : Je ne suis pas d'accord avec votre présentation.

M. LE MAIRE : Vous viendrez avec moi voir le secrétaire général de la préfecture.

Julien FAVRE : Oui, volontiers.

François REALINI : Le Fonds vert a été demandé en octobre. Les professeurs, on n'avait même pas encore proposé une hypothèse de ce qu'on allait faire. On ne pouvait pas demander une subvention si on ne sait pas ce qu'on va faire. C'est complètement... Vous le comprenez ? C'est absurde.

Jean-Louis DUVAL : En synthèse, nos orientations, c'est :

- la fin de la rénovation et de l'extension du centre technique municipal
- l'agrandissement du groupe scolaire PEV dans la perspective de l'arrivée de nouveaux habitants autour de ce pôle
- la construction d'une aire de jeux sur la Plaine du Moulin à Vent
- le City stade
- es travaux de maintenance, d'entretien des bâtiments administratifs
- et des travaux continus sur nos écoles de Fontaine et Ferry

	LIBELLES	MONTANT
SECTION FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2024	15 237 400,44 €
	Dépenses de l'exercice 2024	12 965 566,25 €
	Résultat de l'exercice	2 271 834,19 €
	Excédent de fonctionnement reporté	3 411 177,09 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	5 683 011,28 €
SECTION INVESTISSEMENT	LIBELLES	MONTANT
	Recettes de l'exercice 2024	1 825 700,98 €
	Dépenses de l'exercice 2024	3 440 331,36 €
	Solde d'exécution de l'exercice	-1 614 630,38 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €
	Solde d'exécution de clôture 2024	-1 614 630,38 €
RESTES A REALISER		
	Recettes de l'exercice 2024	2 987 155,94 €
	Dépenses de l'exercice 2024	1 787 167,28 €
	Solde d'exécution des RAR 2024	1 199 988,66 €
	Résultat d'investissement de l'exercice 2024	-414 641,72 €
ONCT / INV.	RESULTAT CUMULE 2024	5 268 369,56 €

Tout ça, ça nous donne d'une manière provisoire l'exécution suivante qui n'est pas dans ce débat proposé à l'adoption. Il est là simplement pour montrer quels seront les excédents pouvant être utilisés dans le budget 2025. On a le résultat de l'exercice de fonctionnement de 2 271 000, son report de 3,4 millions, un résultat de fonctionnement de 3,6 millions, 3,7 millions. Des dépenses où on a moins de recettes que de dépenses, et donc un déficit de l'exercice de 1,614 million, des restes à réaliser qui sont repris dans leur réalisation, mais inscrits dans les recettes et dépenses de

l'exercice 2024, ce qui nous donne plus 1,2 million moins le 1,6 millions ce qui fait pour la section d'investissement à -414 000 pour un résultat final pouvant être repris dans l'exercice 2025 de 5,2 millions, 5,3 millions, puisqu'il s'agit de comptes provisoires.

SECTION	DEPENSES			RECETTES				
	En milliers €	2024 BP + DM	2025 BP prévisions	Ratio en %		2024 BP + DM	2025 BP prévisions	Ratio en %
 FONCTIONNEMENT 								
FONCT.	011 - Charges à caractère général	3 645	3 679	1%	002 - Résultat reporté	3 411	4 068	19%
	012 - Charges de personnel	7 098	7 092	0%	013 - Atténuation de charges	72	57	-21%
	014 - Atténuation de produits	499	479	-4%	042 - Opérations d'ordres entre sections	194	192	-1%
					70 - Produits des services	984	921	-6%
	023 - Virement à la section d'inv.	2 770	4 000	44%	73 - Impôts et taxes	10 096	10 428	3%
	042 - Opérations d'ordre entre sections	510	500	-2%	74 - Dotations, subventions et participations	1 860	1 815	-2%
	65 - Autres charges de gestion courante	2 425	2 047	-16%	75 - Autres produits de gestion courante	535	475	-11%
	66 - Charges financières	163	134	-18%	76 - Produits Financiers	18	0	
	67 - Charges exceptionnelles	60	25	-58%				
	TOTAL	17 170	17 956	5%	TOTAL	17 170	17 956	5%
 INVESTISSEMENT 								
INV.	001- Résultat reporté	310	1 614	421%	001 - Résultat reporté			
	040 - Opérations d'ordre entre sections	194	192	-1%	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 770	4 000	44%
	041 - Opérations patrimoniales	285	325	14%	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	1 700	
	10 - Dotations, fonds divers et réserves		30		040 - Opérations d'ordre entre sections	510	500	-2%
	16 - Emprunts et dettes assimilées	757	721	-5%	041 - Opérations patrimoniales	285	325	14%
	20 - Immobilisations incorporelles	366	304	-17%	10 - Dotations, fonds divers et réserves	892	2 216	148%
	204 - Subventions équipement versées	278	279	0%	13 - Subventions d'investissement reçues	3391	1035	-69%
	21 - Immobilisations corporelles	1338	3449	158%	16 - Emprunt et dettes assimilées	401	0	-100%
	23 - Immobilisations en cours	4 643	4 060	-13%				
TOTAL	7 861	10 974	40%	TOTAL	8 249	9 776	19%	

Là, on a – là encore non pas pour approbation, mais pour orientation – les prévisions du montage du BP d'où il ressort sur les dépenses de fonctionnement presque 18 millions, équilibré par les recettes.

Sur la section d'investissements, pour le moment, presque 11 millions de dépenses d'investissement pour 9,776 millions de recettes qui seront équilibrés par le 1,199 million des restes à réaliser, donc on aura 2 fois 11 millions. Donc ce sera en fonctionnement et recettes – 18 et 11, 29 millions – presque 30 millions de budget pour la commune, qui sera le budget le plus important que la commune aura à exécuter.

Je rappelle à cet instant très clairement que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas pour but d'approuver ni le CA 24 ni le projet de BP 25, mais de montrer quelles sont les orientations et où l'on va. Ce sont les éléments synthétiques qui reprennent les éléments qui ont été détaillés jusqu'à cet instant.

Voilà pour ces chiffres. Je vous redonne la parole.

Bruno COTTALORDA : J'avais une question sur le tableau précédent.

Jean-Louis DUVAL : Oui, allons-y.

Bruno COTTALORDA : Nous avons constaté des écarts entre les chiffres présentés. Pour le chapitre 11, en budget provisoire, il est annoncé 3,774 millions à la diapo 15 contre 3,679 millions sur ce tableau. Et pour le chapitre 12, il est annoncé 7,092 millions à la diapo 15 et 7,118 millions à la diapo 17 et 7,092 millions sur ce tableau. Est-ce qu'il y a une raison ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer cette différence ?

Jean-Louis DUVAL : Le document qu'on vous a remis sur table tout à l'heure, les montants dans la colonne 2024 BP ont été mis à jour pour tenir compte des virements de chapitre à chapitre réalisé. Donc on est page 24. La confusion est venue du fait que maintenant, grâce à cette M, je ne sais jamais si c'est la 54 la 56...

M. LE MAIRE : 57.

Jean-Louis DUVAL : 57. Merci, Olivier. Les jeunes cerveaux, ça imprègne mieux que les

vieux machins.

Dans les nouvelles normes de comptabilité, sans dépasser 7,5 % et sans toucher le chapitre personnel, on peut virer d'un chapitre à l'autre et c'est la raison de ces modifications.

Bruno COTTALORDA : Donc la modification qu'on a sur la table, ça va impacter le chapitre 12 du personnel ?

François REALINI : Est-ce que vous pouvez répéter ?

Bruno COTTALORDA : Oui. Le chapitre 12, c'est le chapitre charges personnel. Sur la diapo 15, chapitre 11, les charges à caractère général, on a 3,774 millions et on a 3,679 millions sur le tableau, là. Pour le chapitre 12, les charges de personnel, sur le tableau, on a 7,092 millions. À la diapo 17 on a 7,118 millions. Et à la diapo 15, on a de nouveau 7,092 millions.

Intervenant 1 (hors micro) : On note, comme ça, on va rectifier.

Bruno COTTALORDA : Oui, donc c'est des chiffres qu'il faut rectifier, c'est ça ?

Intervenant 1 (hors micro) : Ouais.

Bruno COTTALORDA : OK.

(Propos entremêlés hors micro)

Bruno COTTALORDA : Rectification, les bons chiffres sont sur le tableau qui est là ou dans les diapos précédentes ?

Intervenant 1 (hors micro) : Du coup, c'est vos chiffres qu'on va rectifier sur le document que... (Propos hors micro)

Bruno COTTALORDA : D'accord.

Jean-Louis DUVAL : Merci. En même temps, c'est les éléments provisoires, donc il y a des coquilles. Sur le montant en général, oui, vous constatez un écart, mais ça ne change pas l'économie du projet, si je puis dire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas les chiffres qu'on vote, de toute façon.

Jean-Louis DUVAL : Ce n'est pas des chiffres qui seront votés. Avez-vous d'autres demandes d'interventions ? Non, puisqu'au fur et à mesure et contrairement à l'habitude, vous êtes intervenus judicieusement. Donc Monsieur le Maire, il faut néanmoins acter par un vote que le débat a eu lieu. Y a-t-il des oppositions à cette délibération qui ne prend acte, qui ne fait que prendre acte que le débat a eu lieu et non pas qui approuve ?

M. LE MAIRE : On approuve le rapport.

Julien FAVRE : Je n'ai pas entendu, excusez-moi, M. DUVAL, ce que vous venez de dire.

M. LE MAIRE : On approuve le rapport. Voilà.

Julien FAVRE : Il n'y a pas de votes ?

M. LE MAIRE : Si, il y a un vote pour approuver ce rapport.

Julien FAVRE : Sémantiquement, j'ai eu un doute, là.

M. LE MAIRE : Non, il y a un vote. C'est ce que M. DUVAL demandait. Y a-t-il des oppositions à l'approbation de ce rapport ?

Julien FAVRE : Il n'y a pas d'oppositions. Il y a des abstentions.

M. LE MAIRE : Des abstentions, alors. 5 abstentions.

Julien FAVRE : 5 abstentions. Et on souhaiterait faire une explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Avant le vote, alors.

Julien FAVRE : Voilà...

M. LE MAIRE : Ah bah oui, pour le coup.

Julien FAVRE : Vous étiez déjà passé à la diapo suivante, j'étais perdu sémantiquement, visuellement...

M. LE MAIRE : Ça me surprenait qu'il n'y ait pas d'explication de vote. Alors allez-y.

Julien FAVRE : On ne voulait pas vous décevoir non plus. Effectivement, nous allons nous abstenir pour ce vote, parce que nous estimons qu'il nous manque quelques éléments importants. Concernant la politique et les priorités d'investissement, vous les présentez clairement, notamment la diapositive 22 et c'est appréciable. Par contre, nous estimons que sur l'orientation de la politique du budget de fonctionnement, il nous manque des éléments importants. On ne voit pas bien qu'elles sont les priorités, les missions qui pourraient recevoir davantage de moyens que d'autres, sur quel aspect de la politique municipale vous allez mettre l'accent en 2025. Et donc, nous souhaitons qu'à l'occasion du vote du budget lors du prochain Conseil municipal, on puisse avoir une vision plus claire des priorités sur le budget de fonctionnement. Et il y a cette incertitude sur la phase 2 de Paul-Émile Victor et sur les financements que nous pourrions obtenir par rapport au plan pluriannuel d'investissement. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Nous en prenons note. Nous allons refaire le vote solennel après votre explication de vote.

Jean-Louis DUVAL : Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Jean-Louis DUVAL : Il nous faut ici déterminer les durées d'amortissement des immobilisations. Et donc hormis de faibles valeurs inférieures à 800 €, les durées d'amortissement sont proposées pour les bâtiments privés pour une durée de 10 ans. Y a-t-il des demandes d'explications ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Demande de subventions DETR**

M. LE MAIRE : Merci, M. DUVAL. J'ai oublié de remercier M. DUVAL pour cette présentation et les services qui ont préparé ce rapport d'augmentation budgétaire. Je ne vais pas rappeler dans quelles conditions il a été fait, mais ce qui peut expliquer aussi quelques maladroites dans les tableaux, parce que si on ne l'a pas refait 10 fois, on ne l'a pas refait. Sincèrement. Mais ceci n'excuse pas les quelques erreurs qui s'y sont glissés.

Bruno COTTALORDA : On s'associe à vos remerciements vers les services. C'est vrai qu'ils étaient dans le brouillard pour monter ce budget.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas qu'eux.

Comme je vous l'ai fait voter en début de séance, une délibération administration générale sur la demande de subventions DETR. Comme je vous l'ai dit, suite à la demande de la préfecture de Seine-et-Marne, concernant l'inexactitude des montants inscrits dans les dossiers de subventions relatifs aux projets de travaux pour la rénovation de bâtiments scolaires et la création d'infrastructures en faveur de la mobilité pour la mise en accessibilité du cimetière, il est nécessaire d'apporter les modifications aux montants figurant dans la délibération numéro 75 2024.

Ainsi, pour le projet de rénovation des bâtiments scolaires, le montant inscrit dans la délibération s'élevait à 272 000 € alors que le montant exact conformément au devis était de 271 999,79 €. Donc je vous l'ai dit, 21 centimes d'écart. Il convient donc de rectifier cette somme dans la délibération.

On profite pour aussi modifier la somme qui était inscrite dans le projet d'accessibilité du cimetière, puisqu'on avait inscrit la somme de 100 000 €, parce qu'on avait un devis qui approchait cette somme-là, mais on n'était pas totalement sûrs. Effectivement, on a pu l'ajuster à 99 549 €. Ça coûtera moins cher à l'État. On préfère bien évidemment le rectifier en ce sens-là, sinon on risque d'avoir le même effet sur cette partie-là, donc sur la création d'infrastructures en faveur de la mobilité, l'allée du cimetière.

On souhaite sur ce coût de 99 549 €, on attend une subvention de 49 774,50 € et sur la rénovation des bâtiments scolaires, sur le coût de 271 999,79 €, on attend potentiellement 50 %, donc 135 999,99 €. Vous l'aurez compris, l'État n'économise pas 21 centimes, mais la moitié.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Modifications du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. POIRIER pour une délibération ressources humaines.

Vijay POIRIER : Merci, Monsieur le Maire. Nous avons une délibération ressources humaines à faire passer au Conseil municipal de ce soir. Cette délibération porte sur la modification du tableau des effectifs des agents de la commune.

Il y aura 2 petites modifications.

- La première modification porte sur la maison de santé. Suite aux besoins de la population et à la demande des médecins de la maison de santé Simone Veil – les médecins que Monsieur le Maire a rencontré dernièrement – il convient de créer un poste de secrétaire médicale à temps complet. A savoir que l'agent était en poste à 50 % de son temps de travail depuis septembre 2022. L'agent passera à 100 %. Au niveau de cette modification, la maison de santé remboursera à la collectivité 30 % du coût annuel de ce poste. Ce remboursement s'effectuera mensuellement. À savoir que nous avons signé une convention d'objectifs entre la commune et la maison de santé et cette convention est mise en place jusqu'aux prochaines élections municipales. C'est la première modification au niveau du tableau des effectifs.
- Ensuite, sur la 2^e partie de la modification, ça porte sur la mise à jour du service de la police municipale. Il convient de créer un poste de chef de service de police municipale principale de première classe titulaire à temps complet. Il vous est donc proposé de modifier le tableau des effectifs au 10 février 2025.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? Oui.

Lydia LABERTRANDIE : Oui, merci. Bonsoir à tous et tous. Est-ce que nous pourrions avoir communication de la convention d'objectifs s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Bien évidemment. M. BOSQUILLON.

Christophe BOSQUILLON : C'est un peu tard pour bonsoir, mais je le fais quand même. Je voulais indiquer que nous approuvons pleinement la décision concernant le poste de secrétariat médical à la maison de santé. Nous pensons que cette décision est de nature à soulager le travail des médecins et à limiter le risque de découragement que pourrait susciter une charge excessive de travail.

Cependant, concernant le vote sur le tableau des effectifs, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous n'avons pas une connaissance précise du nombre d'agents dans chaque service. En l'absence de ces informations, nous nous abstenons. Merci.

Vijay POIRIER : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

SERVICES À LA POPULATION**Rétrocession d'une concession funéraire**

M. LE MAIRE : Merci, M. POIRIER. Dernière délibération de ce Conseil municipal, la rétrocession d'une concession funéraire. On a l'habitude d'avoir ce type de délibération. À la demande d'une personne titulaire d'une concession, cette personne souhaite rétrocéder à la commune une concession qu'il a acquise en juin 2020 pour une durée de 30 ans. Et bien évidemment, il y a un remboursement de la concession qui se fait sur la base d'un calcul au prorata temporis. Ce que je vous propose ce soir, c'est d'accepter la reprise de cette concession au nom de la commune au prix de 154,66 €. Je suppose qu'il n'y a pas de questions ? On va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Comme je le disais juste avant, on est arrivés au terme de ce Conseil municipal. Nous n'avons pas reçu de questions donc nous n'y répondrons pas. Ça, c'est sûr. Comme d'habitude, si le public fort nombreux souhaite prendre la parole, je l'y invite dès maintenant. Je vois qu'il ne le souhaite pas. Je vais vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne fin de soirée. Merci.